

# Smart Chair

## HORIZON



### Caractéristiques techniques fauteuil pliable Smart Chair Horizon

Utilisation	Intérieur et extérieur sur surface plane
Température	-5°C tot +45°C (chargement +5°C à 40°C)
Dimensions (lxlxh)	97 (anti-bascule: +2 cm) x 60 x 91 cm
Dimensions replié (debout: lxlxh)	42 (siège: +8 cm) x 60 x 76* cm
Dimensions replié (couché: lxlxh)	83* (anti-bascule: +8 cm) x 60 x 34 (siège: +8 cm) cm
Dimensions emballage (debout: lxlxh)	68 x 81.5 x 42 cm
Poids emballage	31 kg
Poids**	22 kg (40% reduction de poids par SmartRoll)
Poids batterie	2,4 kg
Poids maximal conducteur	136 kg
Vitesse maximale	6 km/h
Autonomie maximale***	~ 15 km
Batterie au Lithium	12 Ah / 24 V
Chargeur Li-ion	Entrée AC: 100-240 V / 1,5 A / 50-60 Hz Sortie DC: 24 V / 2 A
Temps de chargement (batterie pleine)	6 heures
Caractéristiques du système de contrôle	Système de contrôle SineWave
Moteurs sans balais à charbon	2 x 250 W / freins électromagnétiques
Largeur d'assise (entre accoudoirs)	48 cm
Largeur d'assise	45 cm
Profondeur d'assise	45 cm
Hauteur d'assise	54 cm (depuis le sol)
Hauteur du coussin de dossier	50 cm
Hauteur de dos	Réglable (50 / 55 / 60 cm)
Hauteur des accoudoirs	Réglable (10 cm en 5 positions)
Longueur de la jambe	Réglable (5 cm en 3 positions)
Roues avant	8" Roues anti-crevaisson
Roues arrière	10" Roues anti-crevaisson
Rayon de braquage	80 cm
Hauteur d'obstacle maximale	5 cm
Pente maximale	10°
Distance de freinage	1 m (à vitesse maximale)
Transport	Ne convient pas pour être utilisé comme un siège dans un véhicule!
Marquage	CE (approuvé MDR) / approuvé EMC
Rapports batteries	UN3480 / UN 38.3 (IATA approuvé; MSDS****)

\* Sans joystick

\*\* Sans batterie (2,4 kg), unité de commande avec joystick (0,8 kg), le coussin de siège (1 kg), le coussin de dossier (0,6 kg) et le chargeur (0,5 kg).

\*\*\* Entre autres, dépendant de la vitesse, style de conduite, type de surface, pente, température, condition de batterie et poids du conducteur.

\*\*\*\* Material Safety Data Sheet (incl UN 38.3): Disponible pour inspection par croisière ou les compagnies aériennes (voir annexe au manuel III - XV).